REMPLACEMENT CHAUDIÈRE GAZ NATUREL PAR UNE POMPE À CHALEUR AIR/EAU MITSUBISHI ELECTRIC

84100 Orange | Vaucluse (84) ref : 61955







Fiche en ligne

Ets CPC Energie

04 75 04 67 25

Chantier réalisé en : 2026

Une solution de chauffage performante pour un logement de 70 m²

Notre entreprise, spécialisée depuis plus de **25 ans dans les énergies renouvelables**, est intervenue à **Orange, dans le Vaucluse (84)**, pour réaliser le remplacement d'une chaudière au gaz naturel par une **pompe à chaleur air/eau Mitsubishi Electric de la gamme Power Inverter Silence**.

Située au cœur de la vallée du Rhône, Orange bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à proximité d'Avignon, de Bollène et de Carpentras.

L'objectif de ce chantier de rénovation énergétique était de remplacer l'ancien système de chauffage au gaz naturel par une solution moderne, capable de chauffer efficacement un logement d'environ **70 m²**, tout en réduisant les consommations d'énergie et en améliorant le confort thermique.

Ce projet a également permis au client de bénéficier de **5 322,50 € d'aides financières**, grâce au cumul de MaPrimeRénov' et de la prime énergie EFFY. Nous avons pris en charge l'ensemble des démarches administratives et des demandes de primes afin de simplifier son projet.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

- **Type de travaux :** remplacement d'une chaudière au gaz naturel par une pompe à chaleur air/eau
- **Marque :** Mitsubishi Electric

- **Gamme :** Ecodan Power Inverter Silence
- **Modèle de l'unité extérieure :** PUZ-SWM80VAA
- **Module hydraulique :** ERSF-VM6E
- **Configuration :** pompe à chaleur air/eau split monophasée
- **Puissance nominale :** environ 8 kW dans les conditions de référence du fabricant
- **Fluide frigorigène :** R32
- **Surface du logement :** environ 70 m²
- **Ancien chauffage :** chaudière au gaz naturel non condensation
- **Aide MaPrimeRénov' obtenue :** 3 000 €
- **Prime énergie EFFY obtenue :** 2 322,50 €
- **Total des aides obtenues : 5 322,50 €**

Quels étaient les besoins et les attentes du client ?

Avant notre intervention, le client disposait d'une chaudière au gaz naturel traditionnelle, sans technologie à condensation. Il souhaitait moderniser son installation de chauffage et trouver une solution plus adaptée aux enjeux actuels de performance énergétique.

Ses principales attentes étaient les suivantes :

- Remplacer une ancienne chaudière au gaz naturel par un système de chauffage plus performant.
- Réduire les dépenses de chauffage et mieux maîtriser sa facture énergétique.
- Améliorer le confort thermique de son logement de 70 m².
- Investir dans un équipement moderne et durable.
- Utiliser davantage une énergie renouvelable pour le chauffage.
- Limiter sa dépendance au gaz naturel et aux fluctuations de son prix.
- Bénéficier d'un accompagnement professionnel pour le choix du matériel.
- Connaître le prix d'une pompe à chaleur air/eau et son coût après déduction des aides.
- Profiter des dispositifs de financement disponibles pour la rénovation énergétique.
- Éviter les démarches administratives complexes liées aux primes énergie.

Le client recherchait ainsi une solution conciliant **économies d'énergie, confort thermique, fiabilité et rentabilité de l'investissement**.

Comment avons-nous répondu aux besoins du client ?

Après étude du projet, nous avons préconisé l'installation d'une **pompe à chaleur air/eau Mitsubishi Electric Power Inverter Silence 8**, composée de l'unité extérieure PUZ-SWM80VAA et du module hydraulique ERSF-VM6E.

Cette solution permet de récupérer les calories présentes dans l'air extérieur pour chauffer l'eau du circuit de chauffage du logement.

Contrairement à une chaudière au gaz, la pompe à chaleur utilise principalement l'électricité pour faire fonctionner son compresseur et transfère l'énergie thermique présente dans l'environnement.

Le choix de cet équipement répondait à plusieurs critères : performances énergétiques, adaptation au circuit de chauffage existant, fonctionnement silencieux et potentiel de réduction des consommations.

POURQUOI AVOIR CHOISI LA MITSUBISHI ELECTRIC POWER INVERTER SILENCE ?

1. Une puissance adaptée au projet

Le modèle PUZ-SWM80VAA appartient à la gamme Power Inverter Silence 8, avec une puissance nominale de 8 kW dans les conditions de référence du fabricant.

Pour un logement de 70 m², le dimensionnement d'une pompe à chaleur doit tenir compte de nombreux paramètres : isolation, volume à chauffer, déperditions thermiques, climat local et température d'eau nécessaire aux émetteurs de chaleur.

Le choix de cette puissance doit donc être justifié par l'étude thermique du logement, et non par la seule surface habitable.

2. De bonnes performances énergétiques

Selon la fiche technique Mitsubishi Electric, ce modèle présente un COP nominal de 5,02 à +7 °C extérieur avec une température d'eau de 35 °C.

Cela signifie que, dans ces conditions précises de fonctionnement, la pompe à chaleur produit environ 5 kWh de chaleur pour 1 kWh d'électricité consommée.

Son SCOP annoncé est de 4,68 à basse température d'eau de 35 °C et de 3,34 à température d'eau de 55 °C. Ces valeurs permettent d'apprécier les performances saisonnières de l'équipement selon le régime de chauffage utilisé.

Source technique : fiche produit officielle Mitsubishi Electric.

3. Une technologie adaptée à la rénovation

Le remplacement d'une chaudière existante nécessite de vérifier la compatibilité entre la pompe à chaleur, le circuit hydraulique et les émetteurs de chaleur.

La gamme Ecodan a été conçue pour alimenter un circuit de chauffage à eau. Le système Power Inverter permet d'adapter la puissance de fonctionnement aux besoins thermiques du logement.

Cette solution est particulièrement intéressante dans un projet de rénovation énergétique où l'on souhaite remplacer un ancien générateur de chaleur sans nécessairement refaire toute l'installation de distribution.

4. Un fonctionnement silencieux

La gamme Power Inverter Silence est également conçue pour limiter les nuisances sonores de l'unité extérieure.

Le niveau acoustique doit néanmoins être apprécié en fonction des conditions de fonctionnement et de l'emplacement de l'équipement. Le choix de son implantation est important pour préserver le confort du client et du voisinage.

5. Le fluide frigorigène R32

Cette pompe à chaleur utilise le fluide frigorigène R32, dont le potentiel de réchauffement planétaire est inférieur à celui de nombreux fluides plus anciens couramment utilisés dans

les équipements de chauffage et de climatisation.

Le choix de ce matériel permet ainsi de bénéficier d'une technologie actuelle, tout en conservant une installation adaptée aux besoins du logement.

Quels sont les bénéfices pour le client après les travaux ?

Le remplacement de la chaudière au gaz par une pompe à chaleur air/eau apporte plusieurs avantages au client.

UNE RÉDUCTION POTENTIELLE DES DÉPENSES DE CHAUFFAGE

La pompe à chaleur exploite les calories présentes dans l'air extérieur pour produire de la chaleur. Grâce à son rendement saisonnier, elle peut permettre de diminuer les consommations d'énergie par rapport à une chaudière conventionnelle.

Les économies réellement réalisées dépendent toutefois de l'état initial de l'installation, de l'isolation du logement, de la température de chauffage, du climat et des tarifs du gaz et de l'électricité.

UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE MODERNISÉ

Le client bénéficie désormais d'un équipement de chauffage moderne, adapté à la rénovation énergétique du logement.

Le remplacement de l'ancienne chaudière permet également de supprimer la dépendance au gaz naturel pour le chauffage, sous réserve que les autres usages du logement ne nécessitent pas de gaz.

UN MEILLEUR CONTRÔLE DU BUDGET ÉNERGÉTIQUE

En réduisant potentiellement la quantité d'énergie nécessaire pour chauffer le logement, la pompe à chaleur peut contribuer à mieux maîtriser les dépenses énergétiques.

L'intérêt économique doit être évalué sur la durée de vie de l'installation, en tenant compte du coût initial, des aides financières, de la consommation électrique et de l'entretien.

UN INVESTISSEMENT SOUTENU PAR LES AIDES FINANCIÈRES

Grâce à notre accompagnement administratif, le client a bénéficié de **5 322,50 € de primes et d'aides**, réparties entre MaPrimeRénov' et EFFY.

Cette prise en charge permet de réduire le reste à charge et d'améliorer les conditions de financement du projet.

Quelles aides financières pour remplacer une chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau ?

Le coût d'une pompe à chaleur air/eau peut représenter un investissement important. Il est donc essentiel de vérifier les aides disponibles avant d'engager les travaux.

Pour ce chantier à Orange, le client a bénéficié de deux dispositifs.

MAPRIMERÉNOV' : 3 000 €

Le client a obtenu **3 000 € de MaPrimeRénov'** pour le remplacement de son ancienne chaudière au gaz naturel par une pompe à chaleur air/eau.

Cette aide de l'Anah est destinée à soutenir certains travaux de rénovation énergétique. Son montant dépend notamment des ressources du ménage, du logement, de l'équipement installé et des règles applicables à la date de dépôt du dossier.

Pour une nouvelle demande, il faut vérifier les conditions en vigueur et déposer le dossier selon la procédure prévue, avant le commencement des travaux lorsque cela est exigé.

Informations officielles : MaPrimeRénov' – France Rénov'.

PRIME ÉNERGIE EFFY : 2 322,50 €

Le client a également bénéficié d'une **prime énergie EFFY de 2 322,50 €**, dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Ce dispositif permet de soutenir certains travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment le remplacement d'un ancien système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau, sous réserve de respecter les critères techniques et administratifs applicables.

Le montant de la prime dépend notamment de la nature des travaux, des caractéristiques du logement, des équipements installés et des conditions de l'offre retenue.

UN TOTAL DE 5 322,50 € D'AIDES OBTENUES

Pour cette réalisation, le cumul des deux aides représente :

- MaPrimeRénov' : **3 000 €**
- Prime énergie EFFY : **2 322,50 €**
- **Total des aides : 5 322,50 €**

Nous avons accompagné le client dans les démarches administratives et les demandes de primes afin de simplifier son parcours et de faciliter le financement de son installation.

QUELLES AUTRES AIDES AURAIENT PU ÊTRE ENVISAGÉES ?

Selon la situation du ménage, la date des travaux et la réglementation applicable, plusieurs autres dispositifs peuvent être étudiés.

La TVA à taux réduit

La fourniture et la pose d'une pompe à chaleur air/eau dans un logement ancien peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit lorsque les conditions réglementaires sont remplies. Le taux applicable doit être vérifié selon la nature des travaux, le logement et la facturation.

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Ce prêt sans intérêts peut financer certains travaux de rénovation énergétique, notamment l'installation d'un système de chauffage performant, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité. Il peut contribuer à financer le reste à charge après déduction des primes.

Les aides locales

Certaines collectivités territoriales peuvent proposer des aides complémentaires à la rénovation énergétique. Pour un logement situé à Orange, il est conseillé de vérifier les dispositifs disponibles auprès de la commune, de l'intercommunalité, du département du Vaucluse et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les aides liées à une rénovation énergétique globale

Lorsque le remplacement du chauffage s'inscrit dans un projet plus vaste comprenant plusieurs travaux, un accompagnement spécifique à la rénovation énergétique peut être pertinent. L'éligibilité dépend notamment du logement, de son diagnostic de performance énergétique et des travaux envisagés.

Les autres dispositifs de financement

Des solutions de prêt bancaire ou de financement des travaux peuvent également être étudiées selon le profil du ménage et le reste à charge.

Il est important de préciser que toutes ces aides ne sont pas automatiquement cumulables. Leur disponibilité, leurs conditions et les règles de cumul doivent être vérifiées au moment du projet. Les aides déjà obtenues par le client sur ce chantier sont bien celles annoncées ci-dessus.

Quel est le prix d'une pompe à chaleur air/eau à Orange ?

Le prix d'une pompe à chaleur air/eau dépend de plusieurs éléments : puissance nécessaire, marque, modèle, complexité de l'installation, adaptation du circuit hydraulique, dépose de l'ancienne chaudière, travaux électriques et mise en service.

Pour un remplacement de chaudière au gaz par une PAC air/eau, le devis doit préciser le coût du matériel, la main-d'œuvre, les éventuels travaux complémentaires et les démarches nécessaires.

Le plus pertinent est de comparer :

- le prix de la pompe à chaleur installée ;
- le montant des aides financières ;
- le reste à charge après primes ;
- les économies d'énergie envisageables ;
- les frais d'entretien et de maintenance.

Dans cette réalisation, les **5 322,50 € d'aides obtenues** ont permis de réduire le coût du projet. Pour connaître le tarif d'une installation similaire, une étude personnalisée reste indispensable.

Comment pérenniser l'installation de la pompe à chaleur ?

Pour conserver les performances de sa pompe à chaleur Mitsubishi Electric, le client doit adopter quelques bons réflexes.

Il est notamment recommandé de :

- maintenir l'unité extérieure dégagée et assurer une bonne circulation de l'air ;
- surveiller régulièrement le fonctionnement du chauffage ;
- vérifier les réglages et la programmation ;
- faire contrôler l'installation par un professionnel ;
- respecter les obligations d'entretien applicables à l'équipement ;
- faire intervenir rapidement un spécialiste en cas de baisse de performance, de bruit inhabituel ou de dysfonctionnement.

Un entretien adapté permet de contribuer à la fiabilité, à la longévité et au maintien des performances de la pompe à chaleur.

Notre entreprise accompagne également ses clients pour le **SAV, l'entretien, la maintenance et le dépannage de pompes à chaleur**, afin de les aider à préserver leur investissement dans la durée.

Merci à notre client d'Orange

Nous remercions chaleureusement notre client d'**Orange, dans le Vaucluse**, pour sa confiance et pour nous avoir confié son projet de remplacement de chaudière au gaz par une pompe à chaleur air/eau Mitsubishi Electric.

Depuis plus de **25 ans**, notre entreprise accompagne les particuliers dans leurs projets de chauffage, de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables. Nous mettons notre expérience au service de solutions adaptées aux besoins de chaque logement, en portant une attention particulière au choix du matériel, à la qualité de l'installation et à l'accompagnement administratif.

Vous souhaitez remplacer votre chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau à Orange, dans le Vaucluse ou aux alentours ?

Contactez-nous pour obtenir un **devis personnalisé**, étudier le prix de votre future pompe à chaleur et identifier les aides financières auxquelles votre projet peut prétendre.

Notre équipe vous accompagne de l'étude technique jusqu'à l'installation, en passant par les démarches administratives et les demandes de primes énergie.

CPC ENERGIE

★★★★★
(5/5 pour 21 avis)

Ets CPC Energie
Vaison-la-Romaine (84110) 26200
04 75 04 67 25

https://www.cpc-energie.fr
secretariat@cpc-energie.fr